

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 92/055

L'An mil neuf cent quatre vingt douze le 30 Juin, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

23 Juin 1992

DATE D'AFFICHAGE

23 Juin 1992

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN et Mme FONTAN, Adjoints
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT et TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. HUGENDBLER par M. GAVEN
M. SABATHIER par M. DINDINAUD

ABSENTS-EXCUSES : MM. ALONSO, BARRIERE

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Associations culturelles

VOTE : UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU les crédits inscrits au Budget Primitif 1992
- VU la proposition de répartition faite par la Commission des Affaires Culturelles réunie le 07 Mai 1992,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'allouer les subventions suivantes :	
. Société du Musée de ROYAN	6 200 F
. Musique en Pays Royannais	120 000 F
. Harmonie de ROYAN	25 000 F
. Les Baladins du ROI-YAN	2 000 F
. Les Petits Chanteurs de Notre Dame	6 000 F
. APRILHIS	40 000 F
. Centre d'Arts Plastiques	155 000 F
. Club Philatélique de la Côte de Beauté	3 000 F
. Culture et Bibliothèque pour Tous	2 000 F
. Groupe Photos du Pays Royannais	4 000 F
. Atelier d'Architecture L.P. CHAMPLAIN	5 000 F
. Association Paroissiale du Parc	10 000 F
. Caméra Club	27 000 F
. ARCANTE	10 000 F
. Association Foyer Socio-Educatif LP CHAMPLAIN	3 000 F
. Pause Musique	7 000 F
	=====
TOTAL.....	425 200 F
CREDIT RESERVE.....	191 000 F
	=====
TOTAL GENERAL.....	616 200 F

- D'imputer la dépense correspondante aux Chapitres 945.28 et 945.23 Article 657 du Budget de l'exercice 1992.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 8 Juillet 1992
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT